# Protection de la population

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Office fédéral de la protection de la population OFPP**

ANALYSE ET PREVENTION DES RISQUES, PLANIFICATION, INSTRUCTION, CONDUITE ET INTERVENTION

**2 / NOVEMBRE 2008**

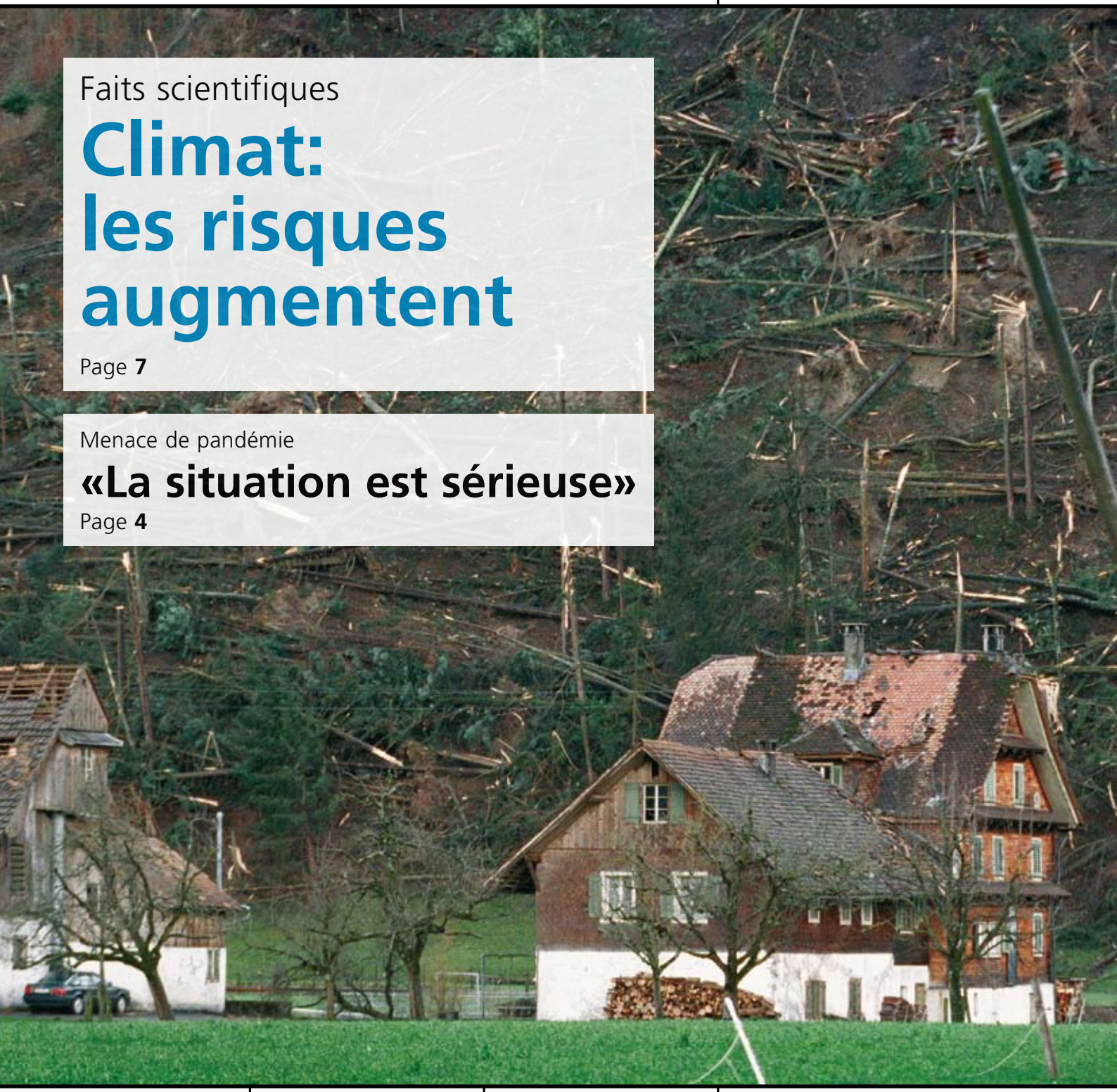

Faits scientifiques

## Climat: les risques augmentent

Page **7**

Menace de pandémie

## «La situation est sérieuse»

Page **4**

Dossier

**Le changement climatique ne laisse pas l'OFPP de glace**

Page **10**

Coopération

**De bonnes occasions pour les communes**

Page **20**

OFPP

**Exposition spéciale de la Confédération**

Page **23**

**www.protpop.ch**

CONTENU

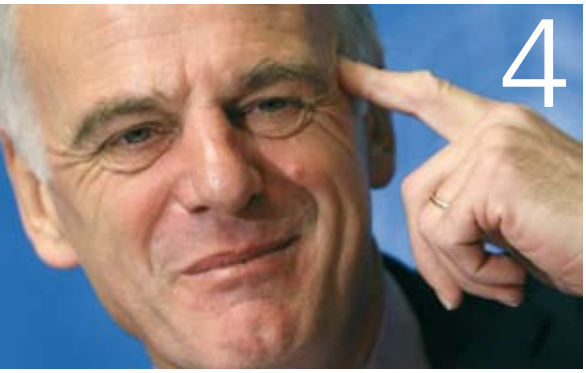

**EDITORIAL** 3

**PERSONNEL**

**«La situation est sérieuse»** 4
Bien que la grippe aviaire ne fasse plus les gros titres, le risque de pandémie n'est pas écarté. Le Dr David Nabarro, Coordonnateur principal du système des Nations Unies pour la grippe aviaire et humaine (UNSIC), nous en dit plus à ce propos.

**DOSSIER: CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE LA POPULATION**

**Climat: les risques augmentent** 7
Les événements météorologiques extrêmes pourraient se multiplier en Suisse. La population dans les régions alpines serait la plus touchée.

**Le changement climatique ne laisse pas l'OFPP de glace** 10
Le changement climatique pourrait générer des événements extrêmes. L'OFPP veut être armé et identifie au plus tôt les besoins d'action.

**Un défi pour la société** 13
La protection moderne contre les dangers naturels ne se limite pas à l'entretien des paravalanches. La mise en œuvre de la gestion intégrale des risques constitue le véritable défi des prochaines années.

**Un motif d'inquiétude** 16
Les conséquences du changement climatique pour la protection de la population préoccupent aussi l'Allemagne. Le Bundesamt für Bevölkerungsschutz und Katastrophenhilfe (BBK) a même créé un groupe de travail spécifique.

**COOPÉRATION**

**Bourse électronique du matériel** 20

**INSTRUCTION**

**Aide psychologique d'urgence** 21

**POLITIQUE** 22

**OFPP** 23

**CANTONS** 26

**ASSOCIATIONS** 29

**SERVICES** 30

**LE DERNIER MOT** 31

**Page titre: Le 26 décembre 1999, la vallée d'Engelberg a été frappée par l'ouragan Lothar qui, avec ses vents tempétueux, a détruit fermes et écuries et dévasté forêts et vergers.**

Chère lectrice, cher lecteur,

Nous ne sommes pas à l'abri des catastrophes naturelles! Ces dernières années, la Suisse a été touchée à plusieurs reprises: en 1999 par l'ouragan Lothar, en 1999, 2005 et 2007 par des inondations ou encore en 2003 par la canicule. Tous ces événements ont fait des victimes et la facture des dommages matériels s'est chiffrée en milliards de francs. La protection de la population a été mise à rude épreuve mais, dans l'ensemble, le nouveau système a réussi son baptême du feu.

Reste une question fondamentale: la multiplication de ces événements graves est-elle le fruit du hasard ou plutôt, comme beaucoup le pensent, une conséquence du changement climatique? Dans la seconde hypothèse, sommes-nous suffisamment armés pour faire face à de nouvelles catastrophes, peut-être plus graves encore, si le réchauffement de l'atmosphère se poursuit? Pour essayer d'y voir plus clair, nous avons consacré la deuxième édition de *Protection de la population* au changement climatique.

Ce thème occupe depuis quelque temps une place de choix dans le débat public et dans les médias. Les avis les plus divers s'expriment, des solutions sont proposées pour tous les problèmes imaginables ou presque. Pourtant, la protection de la population est restée jusqu'ici plutôt en retrait dans ce grand remue-méninges.

Les experts s'accordent à prédire une augmentation de la fréquence des événements les plus graves: il faudra donc investir davantage dans la construction d'infrastructures de protection. C'est sans doute juste et nécessaire, mais il ne faut pas se leurrer: malgré toutes les mesures de précaution souhaitables, de nouvelles catastrophes adviendront à coup sûr. Or, notre mission étant de protéger la population le mieux possible contre leurs effets, nous devons sans attendre nous attaquer à de nouveaux défis.

Avec cette nouvelle édition de *Protection de la population*, notre intention est d'aborder sous un angle inédit un problème apparemment bien connu.
Je vous souhaite une bonne lecture.

**Christoph Flury**
Chef de la division Conception et coordination
Office fédéral de la protection de la population OFPP

**David Nabarro à propos de la menace de pandémie**

# «La situation est sérieuse»

La rapidité des réactions internationales a permis jusqu'ici d'enrayer la propagation du virus de la grippe aviaire dans le monde. Des flambées de la maladie sont toutefois encore déclarées dans plusieurs pays. Bien que ce thème ne fasse plus les gros titres depuis un certain temps, le risque de pandémie ne peut pas être écarté. Les mesures prophylactiques qui s'imposent n'ont pourtant pas encore été mises en place partout, et la mise en réseau des différents pays requiert davantage d'efforts. Un entretien avec David Nabarro, Coordonnateur principal du système des Nations Unies pour la grippe aviaire et humaine (UNSIC).

**Dr Nabarro, quelle est la probabilité à l'heure actuelle qu'une forme du virus de la grippe aviaire ayant muté se transmette d'homme à homme?**
Il est certain qu'à un moment ou à un autre une pandémie de grippe avec transmission interhumaine va émerger. Le fait est que de telles vagues d'infection apparaissent de temps à autre. Au cours de ces deux derniers siècles, des pandémies se sont déclarées à intervalle de 30 à 40 ans en moyenne. En ce qui concerne la grippe aviaire, on enregistre encore des cas de transmission d'animal à animal et, de manière sporadique, de l'animal à l'humain. Les quelques cas de transmission interhumaine relevés jusqu'ici étaient localement circonscrits.

**Si une pandémie se déclarait, combien de temps mettrait-elle à se répandre sur tout le globe?**
Des estimations faites à partir de modèles relativement précis ont montré qu'il pouvait s'écouler un délai de trois à quatre semaines, soit à peu près un mois, entre le moment où le virus muté apparaît et celui de sa propagation rapide et incontrôlée. Nous devons également tenir compte du fait qu'il faut environ une semaine jusqu'à ce que l'identité du virus puisse être confirmée. Ce qui réduit encore le temps dont nous disposons pour réagir.

**Comment jugez-vous actuellement l'attitude des gouvernements? Vos messages sont-ils jugés parfois trop alarmistes?**
Non. Souvent, les politiques ont d'abord le souffle coupé, puis ils me demandent si «la situation est vraiment aussi grave?». Et quand ils ont bien compris que «oui, ça va arriver, ce n'est qu'une question de temps», ils commencent à réaliser qu'une pandémie peut non seulement se déclarer, mais que ce serait faire preuve de grave négligence que de ne pas s'y préparer compte tenu des conséquences catastrophiques qu'elle pourrait avoir.

## Dr David Nabarro

Il y a trois ans, l'ONU a nommé David Nabarro, un médecin de 59 ans originaire du Royaume-Uni, au poste de Coordonnateur principal du système des Nations Unies pour la grippe aviaire et humaine (UNSIC). Le docteur Nabarro travaillait auparavant en tant qu'expert du domaine des infections auprès de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Sa nomination par Kofi Annan, alors Secrétaire général de l'ONU, s'est faite en réaction à la propagation rapide du virus la même année et à la peur croissante de voir apparaître un virus muté. Plutôt que de créer une nouvelle organisation, on a conçu l'UNSIC de manière à ce que de petites équipes coordonnent les travaux des organisations onusiennes existantes et à mettre en réseau ce travail avec les services gouvernementaux, les organisations internationales et les bailleurs de fonds.

David Nabarro a souligné lors de sa nomination que son travail devait mettre l'accent sur le développement de contacts intensifs avec le monde agricole, sur les contrôles des marchés et une observation précise des migrations des oiseaux sauvages. Le nombre de décès que pourrait causer une prochaine pandémie de grippe dépendra du contexte, du moment de la détection et de la réaction des gouvernements touchés. Trois ans après sa nomination, le docteur Nabarro n'a pas baissé la garde.

**«La collaboration internationale ne fonctionne pas encore selon nos objectifs.»**

**Certains critiquent le manque de coordination au niveau international. Trop d'organisations travailleraient en parallèle et les tâches de gestion imposées aux pays en développement seraient irréalistes.**
Ces problèmes sont un défi que nous devons relever et nous travaillons d'arrache-pied à des améliorations.

**Comment évaluez-vous la fiabilité des informations que vous recevez des régions menacées? En particulier de la Chine, où l'on craint l'incidence économique d'une reconnaissance publique des problèmes.**
Le gouvernement central est très ouvert vis-à-vis des organisations internationales. Seulement, les gouvernements des régions ne peuvent pas toujours être sûrs qu'ils reçoivent toutes les informations importantes, car les autorités chargées de la santé publique et de l'agriculture sont souvent décentralisées et les informations ne sont pas transmises à l'organe central par la voie directe. C'est l'une des raisons pour lesquelles une approche coordonnée est si importante, et nous devons donc aider les gouvernements en mettant en place une réponse concertée et adaptée à la menace.

**Comment jugez-vous la collaboration entre les autorités nationales?**
Par mon rôle de coordinateur, je m'emploie à une collaboration aussi étroite que possible entre les pays, entre leurs gouvernements, leurs sociétés civiles, leurs chercheurs et leurs secteurs privés. La nécessité d'une telle coopération n'a jamais été aussi cruciale qu'aujourd'hui. Toute faille en matière de coordination peut ouvrir des brèches par lesquelles une vague d'infection va s'engouffrer. La coopération est indispensable et je pense que nous ne soyons pas encore parvenus au niveau nécessaire à cet égard.

**Si une pandémie se déclarait cet hiver, serions-nous suffisamment préparés?**
Non. La collaboration internationale ne fonctionne pas encore selon nos objectifs.

**Par conséquent, en cas de pandémie, un pays ne devrait encore compter que sur lui-même?**
Je pars du principe que les pays s'occupent d'abord de leur propre population. Mais l'on semble peu à peu reconnaître que les mesures dans un pays en particulier ne sont pas déterminantes pour la sécurité de sa population, et que ce sont des mesures prises à l'échelle mondiale qui décideront de la survie nationale.

**Quels sont les principaux problèmes auxquels il faut remédier au niveau national?**
D'une manière générale, les pays doivent améliorer leur préparation au niveau multilatéral pour faire face aux conséquences d'une pandémie et ils ont besoin de plans d'urgence qui puissent être appliqués de manière simple et rapide.

**Quelle est l'attitude affichée par le secteur privé?**
Le secteur de la production animale est actif car il peut être particulièrement touché par le virus de la grippe aviaire. Les entreprises du domaine de la santé s'engagent aussi de plus en plus – que ce soit dans le domaine des vêtements et des masques de protection ou du secteur pharmaceutique. Le secteur des services financiers est également actif. Même les voyagistes et les chaînes d'hôtels ont intensifié leurs efforts.

**Si vous disposiez de trois minutes d'antenne sur les chaînes de télévision du monde entier, que diriez-vous?**
Premièrement, nous devons mieux lutter contre les flambées actuelles de grippe aviaire. Plus la maladie perdure, plus cela donne de temps au virus pour muter et provoquer une épidémie. La situation est sérieuse.

Deuxièmement, nous devons être mieux préparés à contrôler et à circonscrire une éventuelle pandémie. Cela nécessite de tester régulièrement le système et de vérifier l'opérationnalité des structures de décision aux niveaux national et international. Un grand nombre de pays doivent encore faire des progrès dans ce domaine.

Troisièmement, la pandémie, si elle se déclare, fera des morts. Et elle aura des incidences économiques et sociales. Nous devons pouvoir en gérer les conséquences si nous voulons assurer notre survie. Et vous pouvez me croire, une pandémie peut se propager dès demain. Si cela arrivait, il serait déjà trop tard pour se préparer. Nous devons agir maintenant. Voilà quel serait mon message.

Interview: **Andreas Bucher**
Office fédéral de la protection de la population OFPP

**Grippe aviaire / Influenza A (H5N1)**

La grippe aviaire, également appelée peste aviaire, est une épizootie hautement contagieuse. Elle peut être causée par divers virus grippaux, dont le plus connu est le H5N1, qui est dangereux pour les poulets, dindes, canards, oies et autres populations avicoles – en particulier celles vivant dans l'eau. La transmission à l'homme est rare et n'est possible qu'en cas de contact étroit avec des volailles ou des oiseaux infectés. La viande cuite ne présente pas de danger.

Dans certaines régions du monde, notamment en Asie, plusieurs centaines de personnes ont été infectées par le virus de la grippe aviaire depuis 2003 et environ la moitié en sont mortes. Les premiers symptômes sont similaires à ceux de la grippe saisonnière, mais s'accompagnent de troubles respiratoires et de dyspnée sévères.

*Pour plus d'informations:*
*www.bag.admin.ch/influenza/ > français*

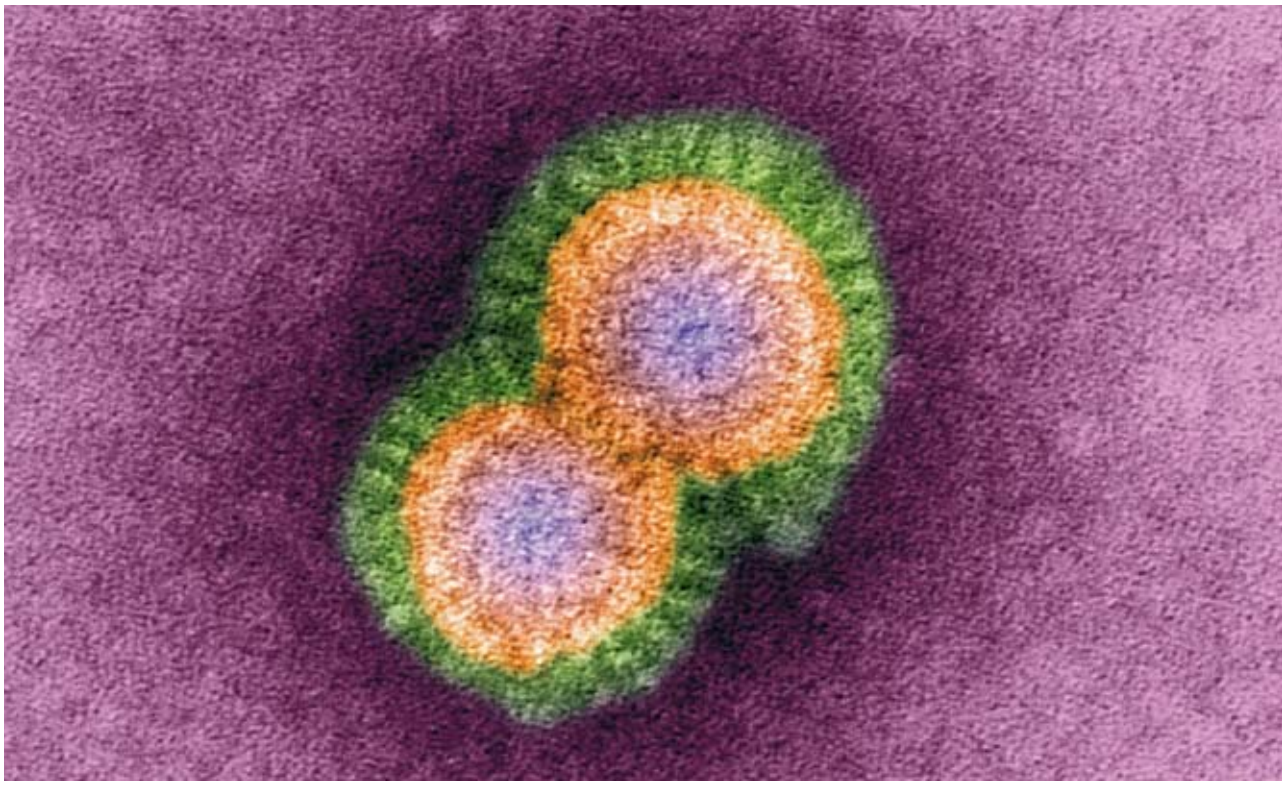

**La grippe aviaire (Influenza H5N1). Des cas de contagion humaine ont déjà été observés dans certains pays.**

**Le changement climatique sous l'angle scientifique**

# Climat: les risques augmentent

Les climatologues prédisent pour les prochaines décennies une forte hausse de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, qui se traduira par un changement climatique. C'est ainsi que les événements météorologiques extrêmes pourraient se multiplier en Suisse, allant de pair avec une détérioration des conditions de vie de la population, en particulier dans les régions alpines.

Depuis le début du XX^e^ siècle, on constate une augmentation dans l'atmosphère d'environ 40% du dioxyde de carbone ($CO_2$), et presque un triplement du méthane ($CH_4$); ces gaz et d'autres comme les chlorofluorocarbones (CFC) ont augmenté rapidement depuis le début de l'ère industrielle au XIX^e^ siècle en raison de l'utilisation des énergies fossiles (charbon, pétrole), d'une part, et de l'agriculture, d'autre part, qui a dû faire face à la forte augmentation de la population mondiale. La hausse de la quantité de ces gaz dans l'atmosphère a contribué à déséquilibrer le cycle naturel du carbone, notamment les échanges de carbone entre l'atmosphère et les océans, la biosphère et les sols, et à renforcer l'effet de serre par un cumul de carbone dans l'atmosphère.

Les propriétés physiques et chimiques de ces gaz sont particulières: ceux-ci piègent partiellement l'énergie de chaleur (l'énergie infrarouge) émise par la terre vers l'espace et la distribuent sous forme de chaleur dans l'atmosphère. Dans une situation d'équilibre, l'absorption d'énergie par le $CO_2$ et le $CH_4$ sert à maintenir la température de la basse atmosphère à environ 15° C en moyenne planétaire; sans cet effet de serre naturel, la planète connaîtrait des températures beaucoup plus basses (–18° C). A cause du déséquilibre du carbone induit par les activités humaines, on assiste depuis un siècle à une hausse d'environ 0,7° C en moyenne planétaire, ce qui est rapide si l'on considère que depuis la dernière grande période glaciaire il y a 20 000 ans, le climat de la Terre a fluctué dans des marges relativement étroites.

## Réchauffement 10 à 100 fois plus important

Ce qui préoccupe les climatologues aujourd'hui, c'est que la forte augmentation de la teneur atmosphérique en gaz à effet de serre prédite pour ces prochaines décennies entraînera un réchauffement dont l'amplitude et la rapidité seront 10 à 100 fois plus importantes que les fluctuations naturelles du climat. La hausse de la température ne peut pas être réduite à un simple passage de l'état actuel à un autre un peu plus chaud, auquel on pourra s'adapter. La rapidité du passage est primordiale et les difficultés d'adaptation de nombreux systèmes naturels et socio-économiques en découlent.

**La fréquence et l'intensité des événements météorologiques extrêmes pourraient augmenter avec le changement climatique.**

L'évolution future du climat dépendra en large mesure de la quantité de gaz qui seront rejetés dans l'atmosphère ces prochaines décennies et donc de l'intensité future de l'effet de serre. Les niveaux d'émissions seront fonction de l'évolution de la population mondiale, de son niveau de vie, et des choix économiques, politiques et technologiques qui seront mis en place pour répondre aux besoins en énergie, en biens de consommation et en mobilité des habitants de la planète. Il existe donc un large éventail de scénarios (hypothèses de travail) pour décrire l'avenir, établis notamment par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 1995, 2001 et 2007. Selon le scénario retenu, l'augmentation moyenne des températures de la planète pourrait s'échelonner entre 1,5° C et 6° C par rapport à aujourd'hui.

**Dans les Alpes, on observera un déplacement saisonnier des précipitations. Ce phénomène aura certainement des répercussions sur les débits des cours d'eau alpins.**

## Températures estivales jusqu'à 7 degrés plus élevées en Suisse

En Suisse, on estime que d'ici 2100, les hivers seront entre 3 et 5° C plus chauds, et que les étés connaîtront une hausse encore plus marquée, entre 5 et 7° C, notamment parce que les pluies estivales seront plus rares et que les sols secs contribueront à accentuer le réchauffement de la basse atmosphère. De manière générale, le climat d'une bonne partie de la Suisse ressemblera d'ici la fin du XXIe siècle à celui du Sud de la France ou du Nord de l'Espagne. La remontée des zones climatiques vers le nord implique que chaque type de climat que l'on rencontre aujourd'hui sera progressivement remplacé par un climat existant entre 400 et 600 km plus au sud.

Ce qui est préoccupant dans cette projection d'avenir, c'est la rapidité du changement, car d'après nos connaissances des climats du passé, des augmentations ou diminutions de températures de 4 à 6° C se sont déjà manifestées, mais sur plusieurs milliers d'années et non pas sur quelques dizaines d'années seulement. Dans le cas d'un changement climatique sur le long terme, de nombreux systèmes environnementaux ont le temps de s'adapter; avec un changement rapide, des dégâts souvent irréversibles peuvent survenir et affecter directement ou indirectement les populations concernées.

Le danger principal auquel la population suisse pourrait être exposée dans une plus forte mesure encore à l'avenir provient des changements de la fréquence et de l'intensité de situations météorologiques extrêmes. En effet, un climat plus chaud est capable de fournir plus d'énergie pour générer des tempêtes de vent, des pluies intenses, des sécheresses et des vagues de chaleur, et les résultats de nombreuses recherches indiquent que certains extrêmes climatiques seront plus fréquents qu'aujourd'hui. On a déjà eu l'occasion par le passé de voir les conséquences de situations extrêmes en Suisse: par exemple accroissement de la mortalité ainsi que problèmes dans les domaines de l'agriculture et de l'hydrologie lors de vagues de chaleur

et de périodes de sécheresse ou encore victimes et dégâts aux infrastructures lors d'inondations et de fortes tempêtes. Il va falloir, à l'avenir, composer avec des événements de ce type plus nombreux et peut-être plus fréquents ou persistants.

## Fréquence accrue des événements extrêmes

Sur la figure 1, les changements précités sont illustrés par l'évolution prévisible des vagues de chaleur en ville de Bâle. En l'espace d'un siècle, le nombre de jours estivaux (plus de 25° C) va doubler et celui des jours hypercaniculaires (plus de 35° C) sera multiplié par 50. Autrement dit, le nombre de jours caniculaires comparables à ceux qui ont été répertoriés lors de la vague de chaleur de 2003 deviendra la norme d'ici la fin du XXIe siècle.

Dans les Alpes, on assistera à un décalage saisonnier des pluies, avec une hausse marquée en hiver et une baisse substantielle en été (figure 2), ce qui aura des implications certaines pour le régime hydrique des rivières alpines. Le nombre d'événements de pluies extrêmes, comme ceux qui ont durement frappé la Suisse au mois d'août 2005, pourrait sensiblement augmenter, jusqu'à 30 % selon certains modèles climatiques et en fonction du scénario d'émissions de gaz à effet de serre. La figure 3 montre que non seulement le nombre de ces événements catastrophiques pourrait augmenter mais que la saison durant laquelle ces pluies intenses se manifesteront pourrait elle aussi se déplacer.

Cela ne veut pas dire nécessairement que le nombre de crues va augmenter; si la pluie est en effet une condition nécessaire pour déclencher une inondation, les températures atteintes lors d'un événement sont elles aussi importantes car elles déterminent le niveau des chutes de neige et donc la capacité de la neige de retenir une partie de l'eau qui, autrement, contribuerait à gonfler les rivières. Lorsqu'il fait suffisamment froid (en hiver mais également au printemps et en automne), les fortes précipitations n'amèneront pas de crues majeures si elles se manifestent essentiellement sous forme de neige.

## La mutation climatique est déjà réalité

Les travaux du GIEC et les recherches effectuées par de nombreux scientifiques ont permis de mettre en évidence le fait que le climat a changé depuis quelques décennies, notamment en raison des activités humaines, et que la tendance ira en s'accélérant du fait de l'augmentation prévisible des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Le réchauffement climatique va transformer bon nombre de phénomènes environnementaux (recul des glaciers, perte de diversité biologique, modifications des ressources en eau, hausse du niveau des océans, etc.) et de systèmes socio-économiques (agriculture, santé, énergie, finances et assurances, etc.). Dans de nombreux cas, les risques directs liés aux événements extrêmes et les risques indirects associés aux impacts climatiques pourraient augmenter la vulnérabilité de la population en Suisse, notamment dans les Alpes. Si les habitants de cette région du pays ont, de tout temps, dû faire face aux risques inhérents au domaine alpin, ils devront peut-être à l'avenir s'accommoder d'une augmentation de ces risques liée à la fois aux plus grandes pressions démographiques dans des zones à risques et à une multiplication des événements climatiques extrêmes.

**Martin Beniston**
Climatologue, chercheur et professeur à l'Université de Genève

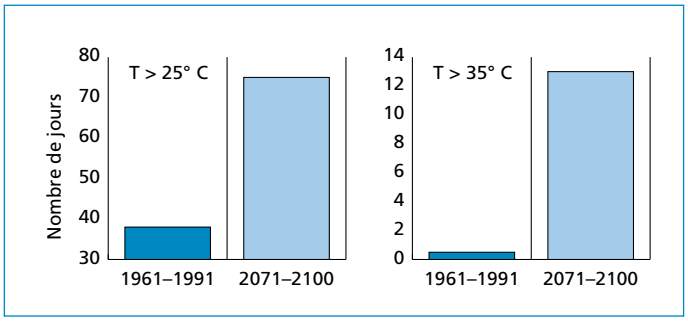


**Figure 1: Nombre de jours où les températures dépassent respectivement 25 et 35°C à Bâle (mesurées pour la période 1961–1991 et prédites pour 2071–2100).**

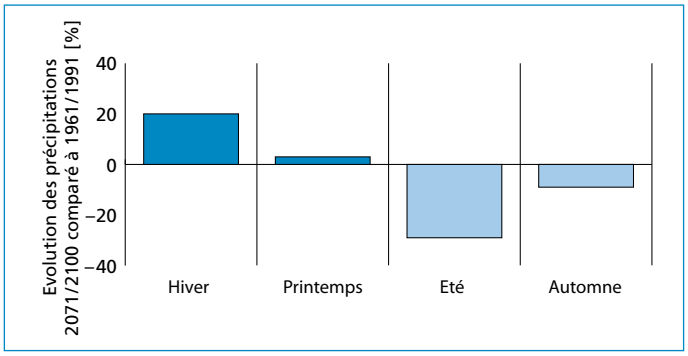


**Figure 2: Evolution de la quantité de précipitations en fonction des saisons (étude comparative/prévisionnelle des périodes 1961–1991 et 2071–2100).**

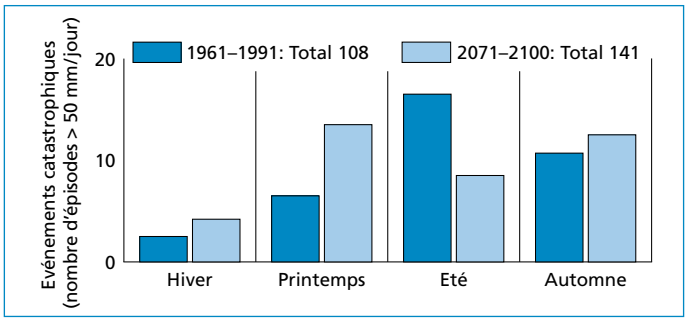


**Figure 3: Répartition des événements catastrophiques par saison (étude comparative/prévisionnelle des périodes 1961–1991 et 2071–2100).**

**Conséquences pour la protection de la population**

# Le changement climatique ne laisse pas l'OFPP de glace

Au cours de ces dernières années, de nombreuses catastrophes naturelles ont touché la Suisse, laissant derrière elles leur lot de morts et de dégâts épouvantables. Certains médias ont vu dans cette série d'événements majeurs les signes avant-coureurs des effets du changement climatique. Bien que les statistiques ne permettent pas d'établir un lien de cause à effet, les experts n'excluent pas une augmentation des catastrophes naturelles sous l'incidence de l'évolution climatique. Pour se préparer à cette éventualité, l'Office fédéral de la protection de la population OFPP s'emploie à définir suffisamment tôt les mesures qui s'imposent.

Dans un passé récent, la population suisse a été confrontée à plusieurs reprises à des événements naturels dramatiques. Les inondations de 1999, 2005 et 2007, la canicule de l'été 2003 et l'ouragan Lothar en décembre 1999 ont entraîné une utilisation inflationniste du terme de «catastrophe du siècle». La polémique enfle depuis dans l'opinion publique sur le rôle éventuel du changement climatique dans l'apparition de ces phénomènes.

Compte tenu du faible nombre d'événements extrêmes, il n'est pas possible d'établir statistiquement si le changement climatique entraîne effectivement une augmentation de l'intensité et de la fréquence des catastrophes naturelles. Selon les experts, de nombreux éléments indiquent toutefois que certains événements deviendront plus fréquents et violents dans l'avenir. Il n'est toutefois pas possible d'en prévoir l'ampleur avec précision.

### Un XXe siècle pauvre en catastrophes

Toujours est-il que les événements majeurs récents montrent que les phénomènes naturels ne cessent de prendre une ampleur jamais connue auparavant dans nos sociétés. La raison en est notamment que la Suisse a eu à maîtriser relativement peu de catastrophes naturelles de grande ampleur au XXe siècle (l'absence de sinistres majeurs entre 1910 et 1987 ayant même été qualifiée de «disaster gap»).

Tant une grande partie des mesures de prévention (p. ex. digues de protection contre les crues) que la conception de l'aide en cas de catastrophes trouvent leur origine dans cette période relativement pauvre en catastrophes et sont axées sur les événements vécus durant cette période. Les inondations de 1999, 2005 et 2007 ont cependant particulièrement mis au jour l'insuffisance des mesures de prévention face à des événements de cette envergure. De nombreuses régions – comme le centre de Lyss ou le quartier de la Matte à Berne – ont été maintes fois submergées par les eaux au cours de ces dernières années.

### Adapter à temps la protection de la population

Contrairement aux mesures préventives, la maîtrise de ces événements par le système coordonné de protection de la population a, quant à elle, bien fonctionné d'une manière générale. Ainsi, les dommages aux personnes ont pu être relativement limités alors que de telles catastrophes laissaient auparavant des dizaines de morts derrière elles. Cependant, la maîtrise des catastrophes n'a pas fonctionné sans accroc: des problèmes sont apparus par exemple dans les domaines de l'alerte/alarme et de la coordination suprarégionale.

Si le changement climatique devait entraîner une nouvelle augmentation des événements extrêmes en termes d'intensité et d'ampleur, la protection de la population pourrait atteindre ses limites. D'éventuelles mesures d'adaptation devraient alors être mises en place suffisamment tôt. C'est la raison pour laquelle l'Office fédéral de la protection de la population se penche sur les conséquences possibles du changement climatique.

### Projet OFPP mené depuis le printemps 2008

Dans un premier temps, l'OFPP a lancé un projet au printemps 2008, qui traite du changement climatique et de ses conséquences possibles pour la protection de la population. Les enseignements tirés de ce projet seront publiés fin 2008 sous forme de rapport. Cette analyse vise principalement à faire un état des lieux et à mettre en évidence les mesures qui s'imposent. Avec ce projet, l'OFPP n'est pas tombé dans l'activisme pour répondre à un débat populaire, mais il s'est fondé sur le constat que le changement climatique pouvait augmenter la fréquence et l'intensité de certains dangers naturels. Selon le cycle de la gestion intégrale des risques, ces adaptations devraient avoir des effets à tous les niveaux d'intervention dans le domaine crucial de l'évaluation des dangers et des risques. C'est pourquoi les stratégies d'adaptation au changement climatique de l'Etat doivent non seulement se pencher sur des mesures de prévention, mais aussi intégrer des planifications dans les domaines de la préparation et de l'engagement – qui sont du ressort de la protection de la population.

**Cycle de la gestion intégrale des risques**

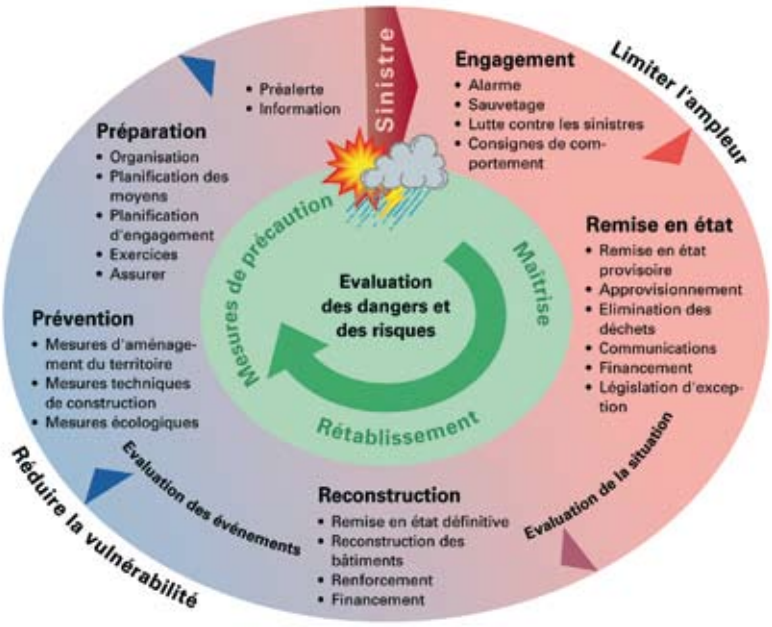

Le rapport de l'OFPP traite des conséquences prévisibles du changement climatique jusqu'en 2020 ainsi que de celles à prévoir jusqu'à l'horizon 2050. Dans une première partie, il rassemble les connaissances scientifiques dans ce domaine et présente ses conclusions sur l'évolution des niveaux de température et du régime des précipitations. Sur cette base, les connaissances concernant les conséquences probables sur l'intensité et la fréquence d'événements climatiques extrêmes sont précisées dans une deuxième partie. Enfin, dans une troisième partie, le rapport en déduit des recommandations d'action pour l'OFPP.

Avant la finalisation du rapport, on peut déjà constater que le changement climatique ne comporte pas de «nouveaux» dangers et n'implique donc pas de mesures immédiates du point de vue de la protection de la population. De nombreux éléments indiquent toutefois que certains événements naturels surviendront plus fréquemment et avec plus d'intensité qu'auparavant sous l'effet du changement climatique. Comme les étés tendent à devenir de plus en plus chauds et secs, et les températures et précipitations hivernales vont en augmentant, le Plateau p. ex. se voit de plus en plus menacé par des inondations hivernales de grande ampleur. En outre, les étés caniculaires comme celui de 2003 pourraient survenir dans le pire des cas à intervalles plus rapprochés – et augmenter la mortalité chez les personnes âgées et les malades. Avec l'augmentation de la fréquence des canicules et la diminution du niveau de pluies en été, le problème des incendies de forêts se poserait de manière plus aiguë également au nord des Alpes.

**La protection de la population est-elle armée pour faire face à la multiplication probable des crues? Sur la photo, le stade du Lachen à Thoune en août 2005.**

## Sous contrôle jusqu'en 2020

Contrairement aux tendances à long terme des moyennes de température et de précipitations, les possibilités de faire des prévisions concernant les événements extrêmes sont cependant encore trop peu précises pour en déduire les mesures concrètes à prendre pour la protection de la population. Le rapport conclut que le système coordonné devrait être en mesure jusqu'à l'horizon 2020 de maîtriser les défis à prévoir sous l'effet du changement climatique. Et ce, notamment, du fait que les adaptations nécessaires ont déjà été réalisées dans le cadre de diverses mesures d'amélioration en cours ou mises en œuvre récemment. Ainsi plusieurs mesures ont été adoptées dans le cadre du projet OWARNA (optimisation de l'alerte et de l'alarme en cas de danger naturel), destinées à améliorer l'alerte et l'alarme en cas de catastrophes naturelles.

D'autres adaptations éventuelles au changement climatique – au sens d'une réorientation stratégique ou organisationnelle du système coordonné – n'apparaissent pas encore nécessaires pour l'instant. L'OFPP examinera toutefois régulièrement dans le cadre de la planification de l'office si l'on dispose de nouvelles connaissances en la matière. Pour pouvoir suivre ces développements, l'OFPP collabore étroitement dans le cadre du Comité interdépartemental Climat (CI Climat) avec d'autres offices fédéraux qui s'occupent des questions liées à l'évolution climatique. Le CI Climat, institué par le Conseil fédéral en février 2008, assure, d'une part, une politique cohérente en matière de climat, et coordonne, d'autre part, toutes les activités de la Confédération dans ce domaine. Le mandat du CI Climat engage les travaux dans différents champs d'action: diminution et arrêt des émissions, commerce des émissions, recherche, etc.

## Efforts de prévention

L'OFPP est surtout actif dans les secteurs nécessitant une coordination des mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique. Il travaille en particulier en étroite coopération avec l'Office fédéral de l'environnement OFEV, qui est responsable des mesures de prévention liées à l'aggravation et à la multiplication des catastrophes naturelles.

Les offices fédéraux participant au CI Climat veillent à ne pas tomber dans l'alarmisme et l'activisme. Il s'agit pour eux d'anticiper les développements à venir en se fondant sur les dernières connaissances scientifiques (comme les modèles climatiques) et de réduire la vulnérabilité de la Suisse en visant la gestion intégrale des risques.

**Nick Wenger**
Office fédéral de la protection de la population OFPP

**Protection contre les dangers naturels**

# Un défi pour la société

Une protection moderne contre les dangers naturels ne se limite pas à entretenir ou à compléter les ouvrages de protection tels que les rectifications de cours d'eau ou les paravalanches. Aujourd'hui plus que jamais, il faut tenir compte de cet aspect essentiel dans la planification et la coordination des activités ayant une incidence sur le territoire. La mise en œuvre de la gestion intégrale des risques et le management des risques résiduels constituent les véritables défis des prochaines années.

La protection contre les dangers naturels est une condition primordiale au maintien d'une société prospère. Elle constitue un élément de la sécurité qui est un des objectifs premiers de la politique sociétale. Malgré l'importance des efforts et des investissements consentis, force est de constater que la protection absolue n'existe pas; il ne faut jamais perdre de vue le risque résiduel. La construction d'ouvrages de protection ne suffit pas à faire face aux conséquences d'un événement naturel extraordinaire. Aujourd'hui, la priorité doit être donnée aux mesures de planification et d'organisation, qui doivent être coordonnées.

Les intempéries qui ont frappé la Suisse en 1987 ont marqué un changement de paradigme en matière de protection contre les inondations. C'est à cette époque qu'ont été formulés les objectifs qui servent de ligne directrice à la prévention moderne des dangers. On s'est alors donné 20 à 30 ans pour obtenir une sécurité unifiée sur le plan national, tant pour les hommes que pour les biens. De plus, d'ici 2011, il fallait créer des cartes des dangers complètes qui seraient obligatoirement utilisées lors de l'élaboration de plans d'affectation et de plans d'urgence. Les risques existants devaient être réduits à un niveau acceptable et les nouveaux risques, inadmissibles, devaient être évités. Les services de protection ont reçu pour mission de préparer des plans d'urgence et d'organiser régulièrement des exercices pratiques. Pour finir, la population devait connaître les principaux dangers naturels menaçant sa région et adopter le comportement adéquat en cas d'événement (prévention individuelle).

## Les événements extrêmes causent d'importants dommages

Depuis trente ans, on enregistre de plus en plus d'événements de grande ampleur. Ils sont non seulement plus fréquents mais gagnent aussi en intensité. En effet, certaines des inondations des dernières années ont été sensiblement plus intenses que celles qu'on observait par le passé. Cet accroissement de la fréquence et de l'intensité entraîne des dégâts plus importants. Même si des mesures ont été prises, les statistiques en matière d'intempéries montrent une nette augmentation des dommages au cours des 35 dernières années (figure 1).

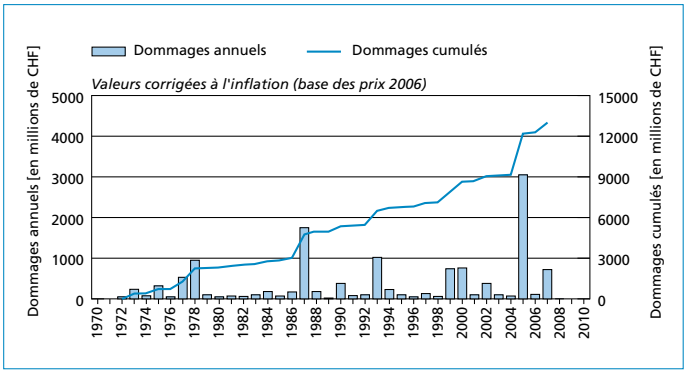


**Figure 1: Dommages causés par les crues, les glissements de terrain et les coulées de boue depuis 1972 (source: WSL/OFEV).**

En raison du réchauffement climatique, il est probable que le nombre d'événements de grande ampleur continue de s'accroître. En l'occurrence, on va assister à une augmentation des pics d'inondations de même que des volumes d'eau et de matériel charrié dans les Alpes, si la limite du pergélisol monte comme prévu de 150 à 600 mètres en l'espace de 50 ans. L'adaptation des mesures de protection aux nouvelles exigences, plus élevées, ainsi qu'aux effets possibles du changement climatique est un véritable défi pour la société. De nombreuses mesures de protection des eaux et des forêts doivent être mises à jour car elles ne répondent plus aux exigences techniques et conceptuelles actuelles.

Afin de contrer l'évolution des dommages, il est nécessaire de mettre en œuvre le concept de gestion intégrale des risques (voir figure p. 11). Les dommages ne peuvent être atténués ou évités que si tous les organes concernés assument leurs responsabilités dans leurs champs d'action respectifs. Il est donc évident que cette exigence s'applique à la société entière. Il faut de ce fait mettre soigneusement en évidence quelles sont les lacunes en matière de gestion des dangers naturels et quels sont les signaux et dispositions qui peuvent avoir des effets «pervers».

Sur la base d'une analyse complète des tâches effectuée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) dans le domaine de la prévention des dangers visant à garantir la sécurité des hommes, de l'environnement et des biens (mandat légal), différents champs d'action ont été définis comme étant prioritaires.

**Bases pour l'évaluation des dangers naturels:** les cantons et les communes sont responsables des plans d'affectation et des planifications directrices ainsi que de l'élaboration des cartes des dangers. La Confédération soutient financièrement les travaux et fournit les informations nécessaires. En janvier 2008, 50 % des cartes des dangers étaient disponibles. L'état détaillé de la cartographie des dangers ainsi que de plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur internet sous www.bafu.admin.ch/ShowMe.

**Information et formation, gestion des connaissances:** les mesures prises dans le domaine de la formation devraient garantir à long terme la préparation de la population et des autorités à réagir face aux dangers naturels. Il est absolument nécessaire d'acquérir des connaissances en matière de gestion des dangers naturels, de documenter et d'analyser les nouveaux événements afin d'en tirer des leçons. La population doit être informée de manière ciblée sur les dangers naturels existants. Tous ceux qui participent à la réalisation de constructions, d'installations et d'infrastructures ont besoin d'une formation de base sur les dangers naturels. Les connaissances sur la vulnérabilité des constructions et des installations sont essentielles pour réduire les dommages.

**Alerte et alarme:** au cours des 20 dernières années, les dommages causés au secteur privé ont fortement augmenté. En principe, les dommages ne peuvent être évités que si toute la chaîne de prévision et d'alerte fonctionne sans faille et dans les délais utiles. Les expériences de 2005 et 2007 montrent que de gros progrès restent à faire dans ce domaine. On citera pour exemple les mesures mobiles prises dans le quartier de la Matte, à Berne, qui ont nécessité relativement peu de travail pour une amélioration rapide. A l'échelon fédéral, l'alerte, l'alarme et la planification d'urgence constituent des questions prioritaires.

**Planification d'urgence:** ce sont les événements extrêmes qui causent les dommages majeurs. Si l'on veut également réduire au maximum les dégâts causés par ces événements exceptionnels, les communes doivent préparer des plans d'urgence. L'objectif est que chaque commune élabore un concept d'urgence en s'appuyant sur les documents de base en matière de protection contre les dangers et le mette régulièrement en pratique lors d'exercices, cela afin de diminuer les dommages en cas d'événement. Pour ce faire, elles ont besoin d'un appui technique, tant des organes de conduite que des services spécialisés de la Confédération et des cantons (outils de travail et formation).

**Ouvrages de protection fiables et robustes:** les nouveaux ouvrages de protection doivent être fiables, ce qui signifie que lorsqu'un événement dépasse une certaine intensité, l'infrastructure ne doit pas s'effondrer mais doit pouvoir continuer de remplir «bravement» son rôle. Il faut toutefois aussi contrôler les ouvrages de protection existants, les compléter et les rénover en cas de besoin et les adapter aux nouvelles conditions. Citons ici l'assainissement exemplaire de l'Aa d'Engelberg dans le canton de Nidwald.

**Planification globale des mesures:** les ouvrages de protection ne peuvent pas garantir à eux seuls la sécurité. Il faut donc planifier des mesures organisationnelles. La mise en œuvre de la gestion intégrale des risques doit être accompagnée de restrictions d'exploitation qui doivent toutefois rester dans de justes proportions. Il convient de tenir compte des évolutions éventuelles et probables (mot-clé: changement climatique). Le succès de la mise en œuvre implique la coordination des actions et une collaboration étroite de tous les organes concernés.

**Affectation des ressources nécessaires:** les investissements importants consacrés à la protection contre les dangers naturels ont amené le Conseil fédéral à charger le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de trouver des solutions de financement alternatives pour la prévention des dangers. L'objectif est de garantir les fonds nécessaires à long terme et d'alléger considérablement le budget fédéral. Les cantons et les communes responsables de la mise en œuvre doivent eux aussi mettre à disposition les moyens nécessaires.

**Comparaison: la carte des dangers de Sarnen et les inondations effectives de 2005. La région en danger avait été identifiée et indiquée sur la carte.**

## Collaboration à l'échelon fédéral et avec tous les organes concernés

Lors de la mise en œuvre, il faut tenir compte du fait qu'un organe unique ne peut atteindre tout seul ces objectifs de sécurité. C'est pourquoi la collaboration, la coordination et la communication entre tous les organes concernés est une condition sine qua non de réussite. Dans le cadre du projet OWARNA (Optimisation du système d'alerte et d'alarme en cas de catastrophe naturelle), une centrale des dangers naturels sera créée afin de garantir les prestations d'alerte et d'alarme à l'échelon national. Tous les offices fédéraux concernés (MétéoSuisse, Office fédéral de l'environnement OFEV, Office fédéral de la protection de la population OFPP, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL) y participeront. La collaboration avec les cantons et les institutions locales, aussi bien au niveau des services d'intervention qu'à celui des organes spécialisés, doit fonctionner parfaitement.

*Liens intéressants:*
*Dangers naturels, OFEV:*
*www.bafu.admin.ch/naturgefahren > français*
*Plate-forme nationale «Dangers naturels» PLANAT:*
*www.planat.ch*

**Hans Peter Willi**
Chef de la division Prévention des dangers,
Office fédéral de l'environnement OFEV

**Roberto Loat**
Suppléant du chef de la section Gestion des risques,
Office fédéral de l'environnement OFEV

**Changement climatique en Allemagne**

# Un motif d'inquiétude

L'Allemagne aussi se préoccupe des conséquences du changement climatique pour la protection de la population: le Bundesamt für Bevölkerungsschutz und Katastrophenhilfe (BBK), homologue allemand de l'OFPP, a créé un groupe de travail pour élaborer une stratégie d'adaptation à la nouvelle donne climatique.

Cela fait des décennies que l'on observe les modifications du climat à l'échelle mondiale, mais c'est surtout depuis la publication du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) que ce thème touche le grand public. Les constatations faites et les développements possibles ont largement de quoi inquiéter. L'augmentation des températures moyennes annuelles, l'évolution des précipitations, la hausse du niveau des océans et surtout la multiplication des catastrophes naturelles déploient leurs effets dans tous les domaines et dans le monde entier.

## Différences régionales

Les régions tempérées sont elles aussi touchées par le changement climatique. En Allemagne, la température moyenne a augmenté de 0,9° C depuis un siècle: un réchauffement supérieur à la moyenne mondiale, qui est de 0,75° C. La situation varie d'une région à l'autre du pays: le Sud-Ouest se réchauffe ainsi nettement plus vite que le Nord. Les précipitations sont également affectées: elles ont augmenté de 20 % en hiver alors que les étés se font plus secs. Là aussi, on constate des variations régionales: en moyenne annuelle, les précipitations ont légèrement crû dans l'Ouest et le Sud alors qu'elles diminuaient en Saxe et dans le Brandebourg, deux régions d'Allemagne orientale. De nombreuses stations climatiques, notamment dans le Sud de la Bavière, ont mesuré une hausse des fortes pluies (≥ 30 mm/jour).

Plusieurs instituts de recherche ont élaboré des modèles climatiques régionaux afin de prévoir l'évolution du climat en Allemagne ces prochaines décennies. Après avoir comparé quatre de ces modèles, le Service météorologique allemand en conclut que le réchauffement durable des températures atteindra en moyenne 2,5 à 3,5° C d'ici la fin du siècle. Mais ce sont surtout les valeurs extrêmes qui intéressent la protection de la population: le nombre de jours de canicule, c'est-à-dire durant lesquels la température dépasse 30° C, va nettement augmenter, surtout dans le Sud-Ouest et en Rhénanie, mais aussi en Saxe-Anhalt et dans le Brandebourg. La tendance à la diminution des précipitations estivales va s'accentuer pour atteindre une baisse de 15 à 25 %, voire 40 % dans le Nord-Est. Quant aux précipitations hivernales, elles devraient, elles, continuer à augmenter. S'il est plus difficile de tirer des conclusions au sujet de l'évolution des tempêtes et des ouragans, la Société météorologique allemande s'attend toutefois à un renforcement de ce genre d'événements.

## Des événements extrêmes de plus en plus nombreux

Pour la protection de la population et l'aide en cas de catastrophe, les événements météorologiques extrêmes revêtent une importance fondamentale. Ces dernières décennies, l'Allemagne a été frappée par de graves catastrophes. Des inondations à grande échelle ont fait de nombreuses victimes et occasionné des dommages se chiffrant en milliards d'euros, comme la crue de l'Oder en 1997 et celles de l'Elbe en 2002 et 2006. Les ouragans Lothar, en 1999, et surtout Kyrill, en janvier 2007, ont fortement malmené la population et les infrastructures. La panne ferroviaire nationale provoquée par le second de ces événements a été une première dans le pays.

Les canicules représentent un autre danger, largement sous-estimé jusqu'en 2003. Selon une étude française, les températures extrêmement élevées de cette année-là ont causé la mort de quelque 70 000 personnes, dont plus de 9000 en Allemagne. La vague de chaleur a eu d'autres conséquences, comme la saturation du réseau électrique européen en raison du manque d'eau froide et de la tem-

pérature trop élevée des rivières, dont l'eau est utilisée pour le refroidissement des centrales. La navigation fluviale a été soumise à des restrictions drastiques. Seul un tiers du volume habituel de marchandises a pu transiter sur le Rhin alors que la circulation a été, par moments, totalement interrompue sur l'Elbe. Le changement climatique en Europe pose également de graves problèmes d'alimentation en eau: en mai et juin 2008, la ville de Barcelone a dû être approvisionnée pendant plusieurs semaines par des bateaux-citernes, pendant que Chypre connaissait une situation analogue.

### Une priorité: aider la population à se prendre en charge

Ces exemples jettent une lumière crue sur les difficultés qui se posent en matière de protection de la population. Dans la perspective d'une multiplication des événements naturels extrêmes, pouvant rapidement se transformer en de véritables catastrophes, il est vital d'inviter la population à être capable de se prendre en charge et de se protéger efficacement. Un comportement adéquat aurait permis d'éviter de nombreux décès par le passé. Sur le plan opérationnel aussi, il faut faire face à de nouvelles exigences: si plusieurs situations critiques surviennent simultanément dans différentes parties du pays, la coordination des interventions en sera d'autant plus compliquée.

Les infrastructures critiques représentent un autre aspect important du problème. Si elles subissent des dommages ou des défaillances, cela peut provoquer des problèmes d'approvisionnement durables, de graves troubles de l'ordre public ou d'autres conséquences néfastes. L'étroite interdépendance des différents secteurs rend le système dans son ensemble particulièrement vulnérable. Un dysfonctionnement dans un domaine peut, par un effet de domino, entraver considérablement le bon déroulement des processus sociaux, voire les interrompre totalement. Une panne de courant généralisée peut par exemple empêcher d'autres secteurs de fonctionner, comme les technologies de l'information, les transports ou les réseaux d'eau. Etant donné que plus de 80 % des infrastructures sont en mains privées, l'économie et les pouvoirs publics doivent collaborer étroitement.

### Etudier les possibilités d'adaptation du système

Dans ce contexte, le BBK a mis en place une cellule spéciale chargée d'étudier les conséquences possibles et le potentiel d'adaptation du système sur le plan opérationnel et dans la perspective d'améliorer la protection des infrastructures critiques. Sa première tâche consiste à faire un état des lieux des recherches sur le changement climatique en Allemagne et à analyser l'évolution des menaces en tenant compte des différences régionales. Afin d'échanger des informations concernant les aspects de la problématique qui intéressent la protection de la population, le BBK a entamé en 2007 une coopération stratégique avec le Service météorologique allemand, l'Office fédéral de l'environnement (Umweltbundesamt) et l'Etablissement

**En Allemagne, des fleuves comme le Rhin, l'Oder ou l'Elbe ont régulièrement provoqué des crues ces dernières années.**

**Le manque d'eau froide et les températures trop élevées des rivières, dont l'eau est utilisée pour refroidir les centrales électriques, ont provoqué des problèmes d'approvisionnement en électricité durant l'été 2003. Sur la photo: une centrale électrique en Rhénanie.**

fédéral d'assistance technique (Bundesanstalt Technisches Hilfswerk). Un groupe de travail réunissant des représentants des services de protection contre les catastrophes a par ailleurs été créé afin de recueillir des avis d'experts concernant les conséquences de l'augmentation des événements météorologiques extrêmes et les possibilités d'adaptation du système. Il se penchera sur l'équipement, l'instruction, la tactique et la coordination des interventions.

Dans le but d'informer la population et ses partenaires de la protection de la population, le BBK a organisé en novembre 2007 un atelier sur le thème du changement climatique et de ses conséquences pour les infrastructures critiques et la protection de la population. Des climatologues réputés, des représentants des autorités fédérales et régionales et des experts des domaines de la santé et de l'approvisionnement en électricité y ont pris part.

L'étape suivante consistera à étudier les infrastructures les plus vulnérables, notamment les réseaux d'approvisionnement en énergie, mais les réseaux d'eau et le secteur des transports devront également être examinés de plus près sous l'angle du changement climatique.

### Il n'y pas de temps à perdre!

Une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique est en cours d'élaboration, les travaux se basant notamment sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Programme national de protection du climat de 2005. Un rapport rédigé sous la direction du Ministère fédéral de l'environnement et prenant en considération tous les secteurs concernés par le changement climatique doit être remis cette année encore au Gouvernement fédéral. Des groupes de travail formés au niveau national et régional s'emploient à identifier les domaines prioritaires, à définir les options possibles et les mesures à prendre et à inventorier les

questions qui doivent être examinées de plus près. C'est essentiellement le BBK qui a déterminé les thèmes qui intéressent en particulier la protection de la population. La stratégie nationale d'adaptation du système est un processus évolutif qui sera poursuivi ces prochaines décennies à la lumière des progrès réalisés dans la connaissance des phénomènes étudiés.

Nous allons d'ores et déjà dans la bonne direction: la nécessité d'une adaptation à des conditions climatiques en profonde mutation est désormais reconnue. La conviction est établie – et c'est un aspect décisif – que c'est maintenant qu'il faut s'attaquer aux problèmes concrets et prendre les mesures idoines, même si l'incertitude règne encore. Le jour où les modèles climatiques pourront être vérifiés, il sera trop tard pour entreprendre un processus d'adaptation. Il est par ailleurs réjouissant de constater que des démarches similaires ont été lancées dans toute l'Europe.

**Daniela Niehoff**
Géologue et conférencière (questions générales concernant les infrastructures critiques) à l'Office fédéral allemand de la protection de la population et de l'aide en cas de catastrophe (Bundesamt für Bevölkerungsschutz und Katastrophenhilfe, BBK) à Bonn

*Sources:*
– *GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique) (2007): Climate Change 2007: The Physical Science Basis. Summary for policymakers; p. 18*
– *Informations du Service météorologique fédéral allemand (www.dwd.de)*
– *Robine, J. M., Cheung, S. L., Le Roy, S., Van Oyen, H., Herrmann, F. R. (2007): Report on excess mortality in Europe during summer 2003; p. 15*

**L'Allemagne veut agir dès aujourd'hui. Lorsque les modèles climatiques fourniront des résultats exacts, il sera trop tard pour procéder aux adaptations nécessaires.**

**Bourse électronique du matériel**

# Une bonne occase pour les communes, s.v.p.?

**Les sapeurs-pompiers locaux auraient besoin d'une pompe à vide à moteur (K 74/82)! Une certaine commune cherche un stérilisateur à vapeur (C70)! Se pourrait-il que la protection civile régionale ait un central téléphonique de trop? La bourse électronique du matériel de la protection civile est le rendez-vous des fournisseurs et acquéreurs potentiels. Elle est ouverte non seulement à la protection civile mais aussi à toutes les organisations partenaires de la protection de la population.**

**Certaines communes ou organisations de protection civile stockent du matériel surnuméraire dont on pourrait avoir grand besoin ailleurs.**

La principale vocation de la bourse du matériel est de soutenir les organisations de la protection civile qui ont besoin de matériel supplémentaire ou souhaitent céder ou vendre du matériel superflu. Elle offre ses services non seulement à la protection civile mais aussi à tous les partenaires de la protection de la population et peut ainsi satisfaire les besoins, au niveau communal, de la police, des sapeurs-pompiers, des services de la santé publique et des services techniques. Les particuliers ont certes la possibilité de visualiser les annonces, mais pas de placer les leurs.

La bourse électronique du matériel est une application internet moderne, comparable aux autres bourses de la toile. Dépourvue de tout gadget inutile et de toute publicité, elle séduit par sa structure explicite et simple, presque ascétique. Elle dispose néanmoins de tous les outils requis pour faciliter au maximum son utilisation. Ce service en quatre langues est gratuit pour l'utilisateur.

### Collaboration entre la Confédération et les cantons

La bourse du matériel est la réalisation d'un souhait que les cantons avaient déjà exprimé auprès de l'Office fédéral de la protection de la population OFPP en 2004, au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile. Elle s'insère dans la bourse du matériel mise en place par les cantons et la Confédération en collaboration (voir encadré). La bourse du matériel est gérée par le secrétariat de la bourse du matériel de la protection civile, rattaché à l'OFPP, qui s'occupe entre autres de l'enregistrement des utilisateurs.

En ce moment, l'OFPP met gratuitement à la disposition des cantons, communes et organisations de la protection civile des pièces de rechange pour lits d'abris. Toute participation peut s'avérer payante.

*www.protectioncivile.ch/bourse-materiel*

## Plate-forme Matériel de la protection civile

Depuis l'entrée en vigueur, en 2004, de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), la protection civile est l'apanage des cantons, qui peuvent désormais l'organiser à leur guise. Mais ils ont très vite saisi l'utilité d'une certaine uniformité et coopération au niveau du matériel. Une conception à laquelle adhère d'ailleurs la Confédération, qui peut être appelée à assumer la conduite et la coordination des engagements en cas de catastrophes d'ampleur nationale.

D'où la création de la plate-forme Matériel de la protection civile, qui doit permettre aux cantons de trouver, en collaboration avec la Confédération, des solutions avantageuses et satisfaisantes.

Le secrétariat de la plate-forme Matériel de la protection civile est rattaché à l'Office fédéral de la protection de la population OFPP.

Aide psychologique d'urgence

# «Un investissement qui en vaut la peine»

**Les membres du Corps des gardes-frontières (Cgfr) sont souvent confrontés à des situations difficiles, voire très graves. C'est la raison pour laquelle, dans la région Cgfr IV, au Tessin, ils sont formés depuis une dizaine d'années à l'aide psychologique d'urgence. Depuis 2003, la formation a lieu à l'Office fédéral de la protection de la population à Schwarzenbourg. Une initiative qui porte ses fruits.**

Comme les membres des organisations d'urgence, de la protection civile et de l'armée, les gardes-frontières sont eux aussi exposés à des situations traumatisantes durant leurs engagements; assumant de plus en plus de missions de police, ils doivent souvent faire face à des situations difficiles. Un simple contrôle de routine peut rapidement dégénérer en violence verbale ou physique; les menaces personnelles ou même envers la famille font presque partie du quotidien. Et dans le pire des cas, comme en 2002, un proche peut être assassiné par vengeance.

## Une bonne formation et l'expérience du terrain

Il y a plus de dix ans déjà, le Corps des gardes-frontières a reçu sa première formation en aide psychologique d'urgence – notamment dans la région IV (Tessin). Beaucoup de choses ont changé depuis, se souvient Manlio Del Curto, coordinateur de l'aide psychologique d'urgence de la région IV: «Au début, nous étions confrontés aux préjugés de nos collègues. Pour la plupart, il n'était pas conciliable d'être garde-frontière et de soutenir ses pairs victimes de souffrances psychiques. On ne nous pensait pas capables d'assurer une telle prise en charge.» Mais aujourd'hui, l'organisation formée de pairs est reconnue et appréciée.

Au Cgfr, les membres des forces d'intervention et des groupes professionnels à risque formés à l'aide psychosociale d'urgence, d'une part, reçoivent une formation appropriée. D'autre part, ils ont prouvé leurs capacités et leur utilité dans divers engagements. «Les événements à la suite desquels une prise en charge par notre groupe s'est avérée nécessaire ont surtout été les engagements avec des armes à feu, l'aide aux victimes lors d'accidents graves de la circulation, les tentatives de suicide et les suicides, dont les collègues ont pu être témoins», explique Manlio Del Curto. «Nous assurons jusqu'à cinq engagements par année.»

## Collaboration en matière d'aide psychologique d'urgence

En 1998, l'association «Debrisi», association de debriefers du canton du Tessin, a été créée par diverses organisations. Parmi les membres fondateurs, on trouve la police cantonale, les polices communales, les services de sauvetage, les sapeurs-pompiers, des travailleurs sociaux, des médecins et des psychologues. «Après les événements tragiques de 2002, nous avons renforcé au Tessin la collaboration avec les groupes de debriefing de la police cantonale et des polices communales», explique Manlio Del Curto. «Dans les exercices communs, nous avons développé une méthode d'entretien structurée et établi une confiance mutuelle dans nos compétences.»

Le Réseau national pour l'aide psychologique d'urgence (RNAPU), qui émet les directives d'intervention et les standards de formation, rappelle sans cesse qu'il vaut la peine d'investir dans l'aide psychologique d'urgence, en particulier dans l'instruction. Les études le prouvent. Et même la Suva admet, à certaines conditions, la prise en charge obligatoire pour les événements professionnels traumatisants.

*Formation à l'OFPP: www.protpop.ch*
*(Thèmes / Instruction / Cours OFPP)*

**Gardes-frontières planifiant l'aide psychologique d'urgence après un grave accident de la route.**

**Entrée en vigueur prévue en 2010**

# Révision de la LPPCi

En vigueur depuis le 1er janvier 2004, la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) doit être révisée à la suite des expériences acquises depuis son introduction. Actuellement, l'OFPP est en train d'élaborer un premier projet de révision. Souhaitées pour une part par les cantons, les modifications envisagées portent notamment sur la formation des organes de conduite, les services d'instruction dans la protection civile ainsi que sur les ouvrages de protection. D'autres changements prévus concernent par exemple les dispositions relatives aux voies de recours et au droit pénal.

Le premier projet, qui devrait être disponible encore en novembre 2008, sera soumis aux chefs des offices cantonaux responsables de la protection civile lors d'un Rapport fédéral extraordinaire en décembre prochain. Cette première discussion sera suivie des consultations au sein de l'administration fédérale. Quant aux cantons, partis politiques et autres milieux intéressés, ils seront consultés probablement au cours du deuxième trimestre 2009. La mise en vigueur de la LPPCi révisée est prévue pour la seconde moitié de 2010.

**Initiative parlementaire Sommaruga**

# Aucun engagement sans instruction de base préalable

Les Chambres fédérales ont définitivement rejeté l'initiative parlementaire Sommaruga. Le Parlement s'est ainsi rallié à l'avis de l'OFPP et d'une grande majorité des cantons.

Déposée en 2005, l'initiative parlementaire de la conseillère aux Etats Simonetta Sommaruga (BE) demandait que, dans des situations de catastrophe et d'urgence ainsi que pour les travaux de remise en état qui en résultaient, il devrait être possible de recourir immédiatement à des personnes astreintes à servir dans la protection civile qui n'ont pas été formées et qui ont été incorporées dans le personnel de réserve, même sans leur faire suivre une instruction de base préalable. Dans un rapport écrit du 23 juin 2008, la Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats a présenté les résultats d'une analyse approfondie de la proposition. Il démontre que la formule proposée n'est objectivement pas appropriée et qu'elle a aussi suscité une vive opposition politique. C'est pourquoi la Commission a refusé l'objet à l'unanimité. Aussi l'initiative n'a-t-elle guère donné lieu à une discussion finale lors de la séance plénière du Conseil des Etats du 15 septembre 2008, si bien qu'elle a été classée sans opposition.

Cette issue a permis d'empêcher qu'un mauvais signal ne soit donné: l'acceptation de l'initiative aurait sans doute engendré une réduction supplémentaire du nombre de personnes astreintes bénéficiant d'une instruction de base. Et la protection civile est sûre de pouvoir continuer à remplir son rôle exigeant dans un système coordonné en disposant de personnel bien formé et organisé.

**Nouvelles motions**

# Obligation de construire des abris

Le débat sur l'avenir des ouvrages de protection se poursuit aux Chambres fédérales. En mars 2008, le Conseil fédéral a décidé de maintenir en principe, même sous une forme fortement réduite, l'obligation de construire des abris. En outre, il a proposé d'abaisser de manière significative les contributions de remplacement et de décharger ainsi financièrement les maîtres d'ouvrage privés. Les commissions compétentes ont par la suite approuvé cette proposition.

Le 3 octobre, deux nouvelles motions ont été déposées par la conseillère nationale Margret Kiener-Nellen et le conseiller national Theophil Pfister. Les deux interventions parlementaires visent à supprimer l'obligation générale des propriétaires d'immeuble de construire des abris ou de verser des contributions de remplacement. De même, les deux motionnaires demandent que les communes ne soient plus obligées, en cas de déficit en places protégées, de construire des abris publics. Parallèlement, l'obligation d'entretenir les abris existants doit être suspendue. De fait, il en résulterait une rapide érosion de la valeur de l'infrastructure de protection actuelle. Dans ces conditions, le Conseil fédéral ne va vraisemblablement pas modifier sa position.

**Geoprotecta à Saint-Gall**

# Prudence! Dangers naturels: une exposition spéciale de la Confédération

**Du 13 au 15 novembre, Saint-Gall sera la capitale de la protection de la population en Suisse. Outre la Conférence de la coopération nationale pour la sécurité et de la protection de la population et diverses réunions spécialisées qui seront organisées dans la métropole de la Suisse orientale, Geoprotecta, 1re édition d'un salon consacré à la gestion intégrée des risques liés aux dangers naturels et aux conséquences climatiques, se tiendra sur le site de l'OLMA. Plusieurs services fédéraux, dont la Centrale nationale d'alarme, présenteront une exposition spéciale commune.**

Geoprotecta s'adresse aux spécialistes, aux propriétaires d'habitations ou de bâtiments et au large public. Ce salon spécialisé présentera des services et produits des domaines de la prévention, de l'engagement et de la reconstruction ainsi que d'autres offres pour une gestion globale des risques liés aux dangers naturels et aux conséquences du changement climatique. Geoprotecta entend jouer le rôle de point de rencontre et de forum de contact pour les spécialistes et les associations et groupements professionnels, et promouvoir l'échange d'expériences interdisciplinaire.

## Exposition spéciale commune de cinq services fédéraux

Les organes fédéraux qui assument des tâches importantes en ce qui concerne la prévention et la maîtrise des événements naturels présenteront une exposition commune dans le cadre de Geoprotecta. L'Office fédéral de l'environnement OFEV, MétéoSuisse, le Service sismologique suisse SSS, l'Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches rattaché à l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage FNP ainsi que la Centrale nationale d'alarme CENAL rattachée à l'Office fédéral de la protection de la population OFPP veulent sensibiliser le public à leurs tâches et à leur collaboration dans la gestion des dangers naturels.

## Plate-forme GIN et Centre d'annonce et de suivi de la situation CASS

L'exposition spéciale montre comment les spécialistes de la Confédération à différents niveaux contribuent à la maîtrise des événements naturels. Leur mission est axée, d'une part, sur l'information générale, et, d'autre part, sur l'alerte des services spécialisés cantonaux, des états-majors de conduite et de la population. Les visiteurs pourront recevoir des informations de première main sur la plate-forme d'information commune pour les dangers naturels (GIN) prévue. Cette plate-forme permettra l'échange de prévisions concernant la météo et le niveau des eaux, y compris pour les régions plus petites.

**L'exposition spéciale «Prudence! Dangers naturels» présente les mesures prises par la Confédération pour mieux maîtriser les événements naturels. Photo: inondation à Olten en août 07.**

L'information et la transmission de l'alarme à la population seront améliorées grâce à une série de mesures. Une échelle d'alerte à cinq niveaux sera utilisée pour tous les événements. La Centrale nationale d'alarme assume une fonction transversale en ce qu'elle transmet les alertes et estimations des spécialistes aux forces d'intervention cantonales et – lorsqu'un événement ayant des effets à grande échelle se produit – gère le Centre d'annonce et de suivi de la situation. Celui-ci offre, grâce à la Présentation électronique de la situation PES et à un vaste réseau de partenaires, des informations actuelles dans les domaines de l'infrastructure et du suivi de la situation dans les cantons ainsi que des informations spécialisées. Il permet ainsi de disposer d'un aperçu complet de la situation en Suisse.

Les représentants des services spécialisés répondront sur place aux questions sur les services améliorés pour l'alarme et l'alerte en cas de dangers naturels; en même temps, l'exposition servira de forum pour promouvoir le dialogue entre les services spécialisés et leurs partenaires dans les cantons et les communes, d'une part, et la population, d'autre part.

**Critères uniformes pour biens culturels**

# La procédure d'audition du nouvel Inventaire PBC est en cours

**En 2009, le Conseil fédéral devrait prononcer l'entrée en vigueur de la 3e édition revue et corrigée de l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (Inventaire PBC). Pour l'heure, la procédure d'audition se déroule auprès de la Confédération et des cantons. L'application, pour la première fois, de critères uniformes à l'échelle de la Suisse dans l'évaluation des biens culturels a entraîné quelque retard, mais elle a eu un impact positif sur la qualité du contenu de l'Inventaire.**

Un premier examen des objets proposés dans le cadre de la révision de l'Inventaire PBC avait mis en évidence des différences au niveau du traitement et de la documentation des biens culturels, disparités imputables à la diversité des bases de travail utilisées individuellement par les cantons: il manquait à l'échelle de la Suisse une vue d'ensemble et un étalonnage établis selon des critères uniformes. Aussi est-il apparu indispensable de mettre au point – avec l'aide de spécialistes issus des domaines de la protection des monuments historiques, de l'archéologie, des musées, des bibliothèques et des archives – un outil de travail sous forme de matrice permettant une évaluation des objets en fonction de critères semblables et comparables.

Cette démarche impliquant un surcroît considérable de travail a retardé jusqu'en 2008 la clôture de la révision de l'Inventaire PBC et, par conséquent, la publication de l'ouvrage initialement prévue en 2005. Actuellement, la procédure d'audition auprès de la Confédération et des cantons est en cours. Après évaluation et prise en compte des résultats de l'audition, le Conseil fédéral devrait prononcer l'entrée en vigueur de la nouvelle version de l'Inventaire PBC à la mi-2009. Outre la publication de l'Inventaire PBC sous forme de livre, il est également prévu de présenter les biens culturels d'importance nationale sur internet au moyen d'un système d'information géographique (SIG).

La revue «Forum PBC», laquelle servira d'instrument d'accompagnement et de complément d'information dans le cadre de l'audition dans les cantons, consacre son 13e numéro (13/2008) à la révision de l'Inventaire PBC. Les différents intervenants (offices fédéraux, cantons, collaborateurs) y résument les diverses étapes de ce vaste travail, de la situation initiale aux objectifs fixés, en passant par les difficultés rencontrées et les ébauches de solutions.

*Autres informations sur: www.kulturgueterschutz.ch > français*

**Spiez: protection contre les dangers biologiques**

# Projet de laboratoire de sécurité SiLab

Les spécialistes s'accordent sur le fait que la protection contre les dangers biologiques doit être améliorée. Les récentes épidémies déclenchées par le SRAS et le virus de la grippe aviaire l'ont prouvé avec force. On ne peut en outre exclure la possibilité d'un attentat terroriste à l'arme biologique. Avec la construction du Laboratoire de sécurité (SiLab) sur le site du Laboratoire de Spiez, la Suisse fait un pas important vers l'amélioration de la réponse à de telles menaces. Le laboratoire, de niveau de sécurité biologique maximal, servira en premier lieu au diagnostic des agents pathogènes.

Le projet de construction en question, unique en Suisse, étant une entreprise complexe du point de vue des exigences techniques de sécurité, les responsables se sont informés auprès de laboratoires de sécurité étrangers déjà en activité. Des discussions avec des experts dans les domaines de la construction de laboratoires, de la sécurité biologique ainsi que du diagnostic d'agents pathogènes ont ainsi donné naissance à un concept de laboratoire qui répond aux exigences actuelles et satisfait à toutes les dispositions légales. Les travaux, lancés en novembre 2007, vont bon train, et les responsables du projet pourront probablement entamer la procédure de validation du laboratoire en 2009 ou 2010.

**Protection des infrastructures critiques (PIC)**

# Succès de la première conférence ICCR organisée par l'OFPP

Succès pour l'OFPP, qui a organisé les 26 et 27 août 2008 à Davos une première conférence internationale sur la protection des infrastructures critiques. Six tables rondes ont réuni 18 experts renommés de Suisse et de l'étranger pour approfondir les différents aspects de la protection des infrastructures critiques (PIC).

La gestion intégrale des risques a constitué le thème phare de l'ICCR (International Conference on Critical Infrastructure Protection and Resilience). Il a notamment été établi qu'un procédé intégral permet d'étendre la protection des infrastructures critiques au-delà de leur seule réalité physique. Dans cette optique, le renforcement de la résilience sociale et systémique des infrastructures joue un rôle majeur.

L'ICCR s'est déroulée sous les auspices de l'International Disaster and Risk Conference IDRC, à laquelle ont participé pendant une semaine plus de 1200 personnes de plus de 100 pays. L'OFPP a saisi cette occasion pour informer les participants sur ses diverses activités dans la halle d'exposition du Centre des congrès de Davos.

**Ouverture de la première ICCR par le directeur de l'OFPP, Willi Scholl.**

**La foire d'automne des Grisons, Gehla 2008**

# L'OFPP à la foire d'automne des Grisons, Gehla 2008

L'exposition spéciale du DDPS a constitué l'attraction principale de la foire d'automne des Grisons, Gehla 2008. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: avec quelque 92 000 personnes, la foire a vu le nombre de ses visiteurs augmenter de plus d'un tiers. L'OFPP était également présent avec ses partenaires grisons.

La présentation de l'OFPP et du système coordonné de protection de la population comprenait divers aspects:

- présentation cinématographique de l'éventail des dangers et des risques que la protection de la population s'emploie à prévenir ou atténuer;
- stand d'information, avec jeu-questionnaire sur la transmission de l'alarme à la population;
- présentation sur la part de réalisme des films catastrophes hollywoodiens, avec concours à la clé;
- stand d'information sur le projet de Laboratoire de sécurité du DDPS, avec la possibilité de revêtir soi-même les combinaisons de protection;
- démonstration d'intervention de la protection civile des Grisons, en collaboration avec les troupes de sauvetage de l'Armée suisse;
- bar sans alcool (Laborbar) comme lieu convivial de rencontre et de discussion.

**Pionniers de la protection civile de la région, en démonstration à la Gehla de Coire.**

**Pour se restaurer et discuter: le Laborbar de l'OFPP à la foire d'automne des Grisons.**

**Saint-Gall, Glaris et Schwyz: camp fédéral scout Contura 08**

# Etat-major tricantonal

**Quelque 25 000 scouts se sont retrouvés cet été sur la plaine de la Linth, dans la région des lacs de Walenstadt et de Zurich, pour vivre deux semaines inoubliables au camp fédéral du Mouvement scout de Suisse, placé sous le thème «Contura 08». L'organisation d'une telle rencontre était un défi de taille, qui doit sa parfaite réussite notamment à l'engagement d'un état-major tricantonal.**

Après plus de trois ans de planification et quelques semaines de travaux de construction, filles et garçons de tous âges et de toutes les régions linguistiques du pays ont pu gagner les campements préparés pour leur séjour du 21 juillet au 2 août. Ces enfants et jeunes en provenance de toute la Suisse, auxquels se sont joints quelque 500 hôtes étrangers, ont ainsi pris leurs quartiers dans huit sous-camps répartis dans les cantons de Saint-Gall, de Glaris et de Schwyz.

**Camp fédéral du Mouvement scout de Suisse «Contura 08»: rassembler 25 000 jeunes implique, outre une parfaite organisation des activités, la mise en place d'un concept de sécurité sans faille.**

## Camper en toute sécurité

En décembre 2006, les responsables du camp ont informé les trois états-majors cantonaux (EMC) de leur vaste projet. Plusieurs séances sur le thème de la sécurité ont été mises sur pied jusqu'à l'ouverture du camp, auxquelles ont pris part les trois corps de police cantonaux concernés, les communes de la plaine de la Linth (sapeurs-pompiers compris), les responsables de l'ouvrage de correction des eaux de la Linth, ainsi que des représentants de la santé publique, des services de sauvetage et des instances chargées d'accorder les autorisations. Une journée commune de formation, sous la direction de l'EMC de Saint-Gall, a été consacrée à la gestion commune des crises par les sous-camps, la direction du camp et les organes civils d'intervention. Ces travaux préparatoires ont grandement facilité la collaboration entre les autorités et les responsables du camp durant sa mise en place et pendant le camp proprement dit.

Afin d'être en tout temps disponibles en tant qu'interlocuteurs des responsables de la sécurité du camp, les chefs des trois états-majors ont décidé d'installer, pour la durée du rassemblement, un poste de conduite à Kaltbrunn, à proximité directe de la direction du camp. Un représentant de l'état-major de Saint-Gall pouvait être joint en permanence pour répondre à des questions. Le camp a fonctionné comme une grande commune supplémentaire, desservie directement par l'ECM pour les messages d'alerte météorologique et d'alarme en cas de crue.

Chaque matin, un rapport sur la situation était rédigé à l'attention des autorités des trois cantons concernés et des responsables du camp. Il renseignait sur la météo, le niveau actuel des différents cours d'eau de la plaine de la Linth, l'évolution probable du niveau des eaux, les dangers d'incendie de forêt, les valeurs d'ozone, la situation en Suisse ainsi que sur la situation dans les domaines des transports, de la télématique et de l'électricité.

Au cours des deux semaines, aucun incident grave ne s'est produit. Certes, les orages et les rafales de vents qui se sont abattus sur le camp dans la seconde semaine ont occasionné quelques dégâts aux tentes. Mais la sécurité des participants n'était à aucun moment menacée.

**Zurich: nouvelle ordonnance**

# Le Conseil d'Etat zurichois met en vigueur l'ordonnance cantonale sur la protection civile

L'ordonnance sur la protection civile du canton de Zurich est entrée en vigueur le 1er novembre 2008. Cette ordonnance règle essentiellement l'exécution des tâches au sein de la protection civile. La loi cantonale sur la protection civile est déjà en application depuis le 19 mars 2007.

L'ordonnance fixe les compétences et décrit les tâches des organisations cantonales de protection civile. Elle fixe, par exemple, les conditions d'incorporation des membres de la protection civile dans le personnel de réserve et règle les détails organisationnels en matière de formation, de promotion et de mise sur pied. Elle stipule que les membres du personnel enseignant professionnel de la protection civile cantonale doivent être titulaires du diplôme fédéral d'instructeur ou d'instructrice de la protection civile, et garantit ainsi une instruction compétente dans les cours de base, les cours complémentaires, les cours de formation des cadres et les cours de perfectionnement. Les personnes astreintes à servir dans la protection civile recevront, en plus de l'équipement personnel de base, des chaussures, des pull-overs d'hiver, les traditionnels pulls à col roulé «Gnägi» ainsi qu'une sacoche. Lors de l'achat de matériel ou de véhicules, les communes et les organisations partenaires de la protection de la population seront consultées afin d'éviter des acquisitions à double. Une autre section de l'ordonnance règle les vastes tâches que la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile impose aux cantons dans le domaine des ouvrages de protection civile.

**Nidwald: nouveau chef d'office**

# Nouvelle organisation de la protection de la population

Au début septembre, Xaver Stirnimann a été nommé à la tête du nouveau Service des affaires militaires et de la protection de la population du canton de Nidwald. Urs Imboden s'est vu confier les fonctions de chef de la Section des affaires militaires, de commandant d'arrondissement et de suppléant du chef de service.

Le 31 août 2008, Urs Fankhauser, directeur du Service des affaires militaires, a pris sa retraite en bonne et due forme. Le Service des affaires militaires et celui de la protection de la population ont fusionné le 1er septembre pour former un nouveau service, dont Xaver Stirnimann – jusqu'alors à la tête du Service de la protection de la population – assurera donc désormais la direction. M. Stirnimann continuera par ailleurs d'assumer ses fonctions de chef de l'Etat-major cantonal de conduite.

En tant que chef de l'instruction de la protection civile, Urs Imboden est d'ores et déjà familiarisé avec les tâches qui l'attendent dans ses nouvelles fonctions.

**Schwyz: passage de témoin**

# Nouveau chef de l'office AMFZ

Le 1er mars 2009, Ernst Schilter reprendra la direction de l'Office des affaires militaires, des services du feu et de la protection civile (AMFZ) du canton de Schwyz. Il a été nommé à cette fonction le 14 octobre 2008 par le Conseil d'Etat. Urs Hofer, le chef en poste actuellement, prendra sa retraite à la fin février 2009. Ernst Schilter est déjà en fonction comme administrateur de l'office AMFZ depuis plus d'une année. Avant cela, il a dirigé pendant deux ans le centre d'instruction de Mels, rattaché à la Base logistique de l'armée, après avoir été pendant douze ans responsable des arsenaux fédéraux d'Uri-Schwyz et de Seewen.

A la tête de l'office cantonal pendant 20 ans, Urs Hofer a précédemment été durant douze ans le chef de l'instruction de la protection civile au service de l'Etat. Il fêtera ses 65 ans en février 2009.

**Fribourg: formation et directives sur le comportement à adopter**

# Documentation en cas d'accident de centrale nucléaire

Quelque 125 représentants des autorités, entreprises et écoles du canton de Fribourg sises dans un rayon de 20 km autour de la centrale de Mühleberg (périmètre dit «zone 2») ont participé à la mi-septembre à une journée de formation sur une nouvelle documentation de préparation pour le cas d'accident dans une centrale nucléaire. Les habitants des 39 communes du Nord du canton recevront pour leur part un dossier explicatif. La dernière documentation sur ce sujet distribuée à la population date de 20 ans.

Cette journée de formation a été organisée à l'initiative de la Protection de la population du canton de Fribourg, en étroite collaboration avec, d'une part, les cantons de Berne, Neuchâtel et Vaud et, d'autre part, des organes fédéraux tels que la Centrale nationale d'alarme (CENAL, au sein de l'OFPP) et la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN).

Outre des informations générales sur la radioactivité, la formation a été principalement l'occasion d'élaborer, dans différents groupes de travail encadrés par des spécialistes, des plans d'intervention à l'usage des communes ainsi que des plans de sécurité pour les entreprises et les écoles. Il appartient désormais aux communes, écoles, hôpitaux, institutions et entreprises de concrétiser ces plans et listes de contrôle.

**Séminaire plate-forme PLANAT**

# «Nouveaux instruments de gestion des dangers naturels»: 24 et 25 mars 2009

PLANAT, l'organe de coordination de la Confédération pour les dangers naturels, organisera en 2009 un séminaire plate-forme. Celui-ci est destiné aux spécialistes et aux chargés de l'information de la Confédération, des cantons, des communes et d'organisations privées. Son objectif est de transmettre des résultats récemment tirés des travaux en cours sur la gestion intégrée des risques et d'intensifier les échanges entre tous les intervenants.

**Le quartier bernois de la Matte a été inondé à plusieurs reprises au cours des dernières années.**

**24.3.2009: Présentations et interconnexions**
La gestion intégrée des risques fait l'objet d'importants travaux: Quels sont les facteurs de réussite et les entraves? Des instruments et des enseignements récents seront présentés.

**25.3.2009: Ateliers d'approfondissement**
Dialogue sur les risques: Comment communiquer les informations spécifiques et les possibilités d'action? Qui assume quelle tâche dans le dialogue sur les risques? Où trouve-t-on des outils et de l'assistance?

En parallèle, formation à deux instruments essentiels: «Evaluation de mesures de protection» (PROTECT) et «Concept de risque» (RIKO)

Les deux journées se dérouleront en français et en allemand. Le programme exact sera communiqué en janvier 2009. Veuillez déjà réserver les dates!

*Informations complémentaires et préinscription à l'adresse: www.planat.ch.*

**FSPC: initiative parlementaire**

# Equité pour les membres de la protection civile

**Les personnes astreintes interviennent de plus en plus en dehors de leur temps de travail. C'est pourtant l'employeur qui touche la plupart du temps les allocations pour perte de gain. Le conseiller national Walter Donzé a présenté une initiative parlementaire afin qu'un jour de congé au moins vienne compenser les interventions effectuées le week-end.**

La protection civile accomplit toujours plus de tâches en faveur de la collectivité assumées jusqu'ici par l'armée. La plupart des grandes manifestations se déroulent le week-end et une modeste solde est accordée aux personnes astreintes pour chaque jour de service effectué. Lorsqu'elles exercent une activité salariée, ce montant est versé à leur employeur. Il en résulte que non seulement les personnes astreintes travaillent le week-end sans avoir droit à un jour de congé, mais que, de plus, elles ne touchent aucune indemnité, explique le conseiller national Walter Donzé.

### Compensation exigée

D'après le droit en vigueur, l'employeur n'est pas obligé de fournir une compensation. Le président de la Fédération suisse de la protection civile a donc présenté, au cours de la session d'été 2008, une initiative parlementaire de la teneur suivante:

«Les dispositions du Code des obligations concernant le droit du travail doivent être modifiées de telle sorte qu'au moins un jour de congé par semaine soit accordé aux personnes effectuant un service de protection civile si elles servent durant le week-end et si l'employeur conserve leurs allocations pour perte de gain (APG).»

**FSPC: la protection civile et le public**

# Donner un visage à la protection civile

Selon Walter Donzé, président de la Fédération suisse de la protection civile, le public ne se rend pas assez compte du travail accompli par la protection civile. C'est pourquoi il souhaite que «chaque occasion soit saisie, sur internet ou dans les journaux, pour présenter au mieux les activités de la protection civile en cas d'événement ou lors d'interventions au profit de la collectivité.

Nous tous, qui nous engageons pour la protection civile et qui sommes compétents en la matière avons une tâche importante à accomplir: nous devons donner une voix et un visage à la protection civile! Nous sommes tous concernés, et pas seulement les membres de la FSPC et des associations régionales de la protection civile, mais chaque personne astreinte, chaque organisation de protection civile, les offices cantonaux de la protection civile, sans oublier l'Office fédéral de la protection de la population.

Je constate régulièrement que lors d'interventions de grande ampleur, comme l'EURO 08, les médias ne parlent pratiquement que de l'engagement de la police et de l'armée et ignorent la protection civile. Pourtant, la protection civile a effectué plus de 18 000 jours de service dans les quatre villes hôtes et dans les zones de projections publiques.

Il est nécessaire d'informer de façon plus complète le public sur les interventions de la protection civile en tant que partenaire de la protection de la population. Le travail des membres de la protection civile doit être reconnu à sa juste valeur.»

## Echanger des expériences et élargir les horizons

Le séminaire 2008 de la Fédération suisse de la protection civile qui s'est déroulé du 28 au 30 avril 2008 à Schwarzenbourg avait pour thème l'échange d'expériences et l'élargissement des horizons. 120 cadres de la protection de la population y ont assisté, dont 10 Romands et 8 Tessinois. Ce fut l'occasion de nouer des liens et d'échanger des expériences. Durant ce séminaire, axé sur l'avenir de la protection civile et la collaboration au sein de la protection de la population, les participants ont pu assister à des exposés, prendre part à des travaux de groupe et des ateliers et visiter une exposition.

Les exposés peuvent être consultés sur www.szsv-fspc.ch

# Manifestations

| Quand | Quoi | Où |
|---|---|---|
| 12 au 14 novembre 2008 | 5e Conférence de la coopération nationale pour la sécurité et de la protection de la population | Saint-Gall |
| 13 au 15 novembre 2008 | Geoprotecta | Saint-Gall |
| 14 novembre 2008 | Séminaire de la FSSP | Saint-Gall |
| 21 novembre 2008 | FSSP: Journée des commandants | Olten |
| 28 novembre 2008 | FSSP: Journée des instructeurs | Olten |
| 21 au 23 janvier 2009 | «Conference on the International Dimensions of Climate Policies» | Berne |
| 24/25 mars 2009 | Séminaire plate-forme PLANAT | Olten |
| 26/27 mars 2009 | Colloque Urgences de l'Association suisse des ambulanciers | Nottwil |
| 17 avril 2009 | Assemblée générale de la FSPC | Winterthour |
| 19 mai 2009 | Séminaire de la FSPC à l'intention des cadres de la protection civile | Lieu à définir |

# Nouvelles publications

**Rapport de synthèse «Hochwasser 2005 in der Schweiz» (uniquement disponible en allemand)**
Afin d'être mieux préparé aux cas de crues majeures à l'avenir, il s'agit de tirer les enseignements des événements passés. C'est pourquoi les crues exceptionnelles qui se sont produites en Suisse en août 2005 ont fait l'objet d'une analyse approfondie. Le rapport élaboré par l'Office fédéral de l'environnement OFEV en présente les principales conclusions et propose des recommandations.
*Informations complémentaires sous: www.ofev.ch*

**Magazine ENVIRONNEMENT 3/2008 «Défi climatique»**
Les changements climatiques anthropiques comptent parmi les plus grands défis de notre temps. L'Office fédéral de l'environnement OFEV vient d'y consacrer l'édition n° 3-2008 de son magazine ENVIRONNEMENT.
*Informations complémentaires sous: www.ofev.ch*

**Factsheet «Le programme suisse de protection des infrastructures critiques»**
La société, la politique et l'économie ont besoin d'un réseau d'infrastructures en parfait état de fonctionnement. On parle d'infrastructure critique pour désigner les équipements et organisations dont la défaillance peut avoir des conséquences à l'échelon suprarégional. Il y a donc lieu de protéger ces infrastructures. Un factsheet publié par l'Office fédéral de la protection de la population OFPP relate l'état des travaux en la matière.
*Informations complémentaires sous: www.infraprotection.ch*

**IMPRESSUM**

**Protection de la population 2** / novembre 2008 (première année)

La revue *Protection de la population* est disponible gratuitement en allemand, français et italien.

**Editeur:** Office fédéral de la protection de la population OFPP

**Coordination et rédaction:** P. Aebischer

**Equipe de rédaction:** A. Bucher, M. Haller, K. Münger, C. Seiler, A. Spühler, H. Weber

**Contact:** Office fédéral de la protection de la population OFPP, Information, Monbijoustr. 51A, CH-3003 Berne, téléphone: +41 31 322 51 85, e-mail: info@babs.admin.ch

**Traduction française:** service linguistique francophone de l'OFPP

**Photos:** pp. 2, 26 AMZ SG, pp. 2, 8, 12 FA Suisse, p. 6 nato.int, p. 15 OFEV/FA Suisse, pp. 17, 19 THW, p. 18 BBK, p. 23 Police cantonale de Soleure, p. 25 SLF/IDRC, p. 29 FSPC, autres: OFPP/DR

**Concept et réalisation:** Weissgrund Kommunikation AG, Zurich

**Impression:** Werner Druck AG, Bâle

**Reproduction:** les droits d'auteur sont réservés pour tous les textes et images publiés dans la revue *Protection de la population*. Toute reproduction doit être convenue avec la rédaction.

**Tirage:** allemand: 12 000 exemplaires, français: 3200 exemplaires, italien: 800 exemplaires

Changement climatique et protection de la population

# Vu par ALEX

ALEX dessine entre autres régulièrement pour le quotidien romand «La Liberté». Il vit dans la Broye fribourgeoise et fait partie des sapeurs-pompiers de la région.

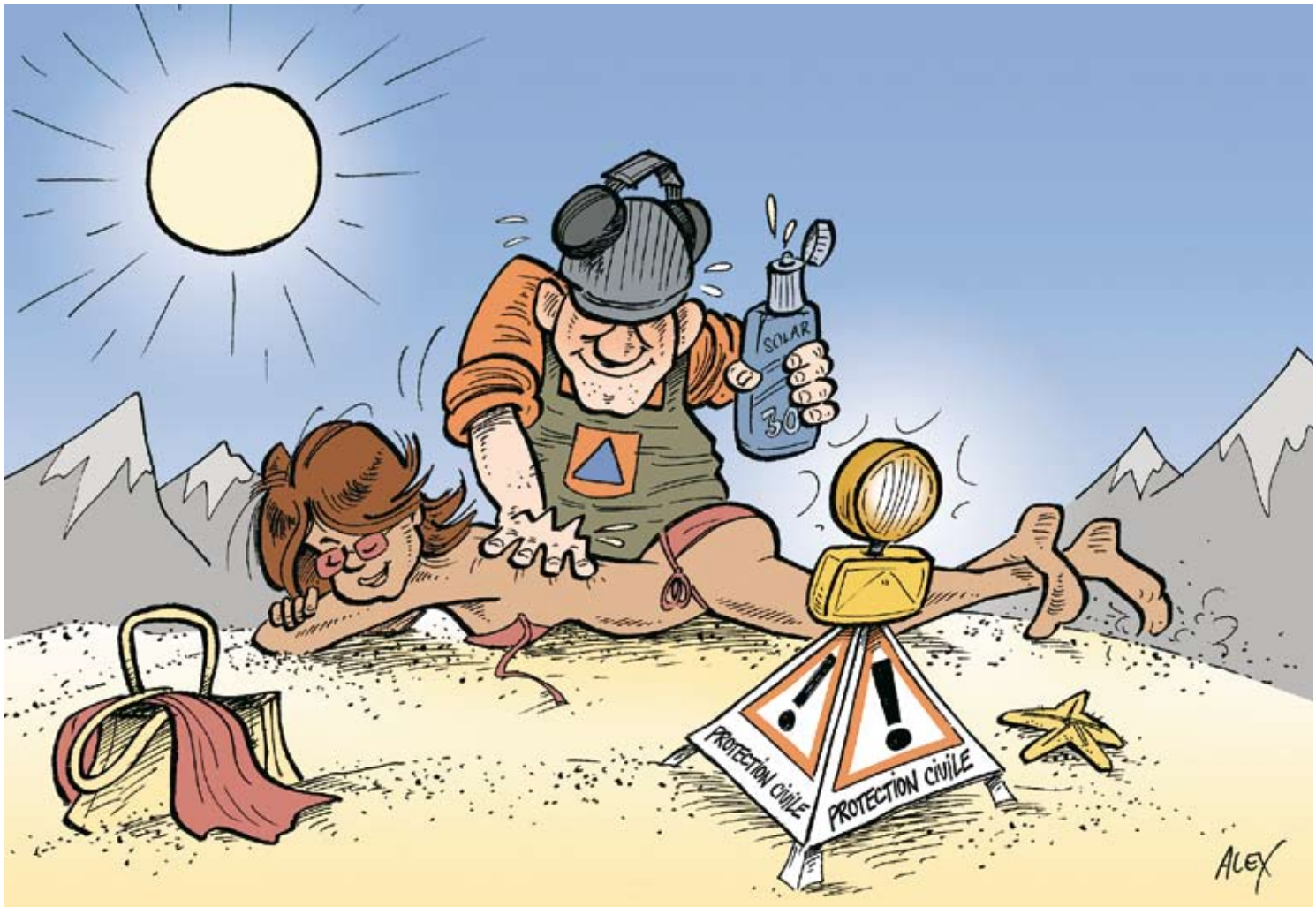


## N° 3, février 2009

Dossier

# Transmission de l'alarme à la population

## Votre avis compte!

C'est avec plaisir que nous attendons vos réactions et suggestions pour les prochains numéros!

*info@babs.admin.ch*

## Commandes

La nouvelle revue de l'Office fédéral de la protection de la population OFPP paraît 2 ou 3 fois par année en allemand, français et italien.

*La revue peut être commandée au numéro ou sous forme d'abonnement à l'adresse suivante: www.protpop.ch ou info@babs.admin.ch*

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Office fédéral de la protection de la population OFPP**

**Office fédéral de la protection de la population OFPP**
**Monbijoustrasse 51A**
**CH-3003 Berne**
**Téléphone: +41 31 322 51 85**
**E-mail: info@babs.admin.ch**
**www.protpop.ch**